

Chapitre 19

Certification privée de la durabilité des activités de pêche

Ce chapitre décrit le développement d'un système de tiers-certification volontaire fondé sur des normes de durabilité des pratiques de pêche. Proposé d'abord par une organisation environnementale et une grande corporation, les efforts pour informer les diverses parties prenantes et convaincre l'industrie de la pêche de la valeur de la certification, qui impose de respecter une série de principes et de critères et donnent le droit d'utiliser le logo du système, ont peu à peu gagné des partisans du système.

Introduction

Dans son édition 1996 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indiquait que sur les 200 espèces commerciales de poisson les plus importantes, 35 % étaient dans une phase caractérisée par des débarquements en déclin, 25 % dans une phase caractérisée par un niveau d'exploitation élevé et 40 % dans une phase de développement. Pour beaucoup d'observateurs, ces chiffres signifiaient qu'il fallait très rapidement améliorer la gestion de 60 % des stocks mondiaux. Il ressort néanmoins de chiffres plus récents émanant également de la FAO que la situation n'a pas sensiblement évolué¹.

C'est dans ce contexte que, en 1996, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Unilever, l'un des plus gros acheteurs mondiaux de poisson congelé, ont lancé une initiative commune qui a abouti à la création d'un système de tiers-certification volontaire fondé sur des normes de durabilité des pratiques de pêche. Un nouvel organisme indépendant, le Marine Stewardship Council (MSC) a été institué pour accréditer les organismes certificateurs, et un nouveau logo à apposer sur les produits certifiés a été créé. Pour que ce système porte ses fruits, il fallait que les consommateurs, informés, soient disposés à payer plus cher le poisson ou les produits dérivés ainsi labellisés, en ayant la certitude que leur production obéit à des critères de durabilité. Il fallait aussi convaincre les pêcheurs qu'il était dans leur intérêt de participer au dispositif.

Cette initiative a été applaudie par de nombreuses personnes, entreprises et organisations non gouvernementales (ONG) à travers le monde. Néanmoins, dans un premier temps, beaucoup de gouvernements et groupes représentatifs du secteur de la pêche se sont montrés très sceptiques, voire, dans quelques cas, résolument hostiles à l'égard du MSC. La simple idée qu'une seule et même série de normes puisse être définie et appliquée aux multiples conditions dans lesquelles les poissons sont capturés dans le monde, ou même à l'échelle d'une pêcherie, a été tournée en dérision, alors que ces normes s'appuyaient en grande partie sur un dispositif internationalement reconnu, à savoir le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Les pays en développement craignaient que leurs artisans-pêcheurs ne puissent pas satisfaire aux critères de certification ou qu'ils n'aient pas les moyens d'acquitter les frais induits par le processus. Par ailleurs, certains se demandaient si l'on pouvait faire confiance à un organisme privé et centralisé pour appliquer les normes objectivement (d'autant qu'il avait été créé par deux organisations considérées par certains producteurs comme intrinsèquement insensibles aux intérêts des pêcheurs, l'une étant un grand acheteur, et l'autre connue pour ses activités contre la chasse commerciale à la baleine).

Depuis sa création, le MSC s'est progressivement acquis de nouveaux partisans dans le secteur des produits de la mer et a déployé d'importants efforts pour résoudre les problèmes particuliers des exportateurs des pays en développement. Cependant, appliquer sa méthode de certification aux pêches sur lesquelles les données font défaut, comme c'est souvent le cas dans les pays en développement, soulève des difficultés considérables. Comme le WWF l'a lui-même ouvertement reconnu, ces difficultés, et

1. D'après les estimations figurant dans le dernier rapport de la FAO (2000), 25 % des pêcheries du monde sont sous-exploitées, 47 % pleinement exploitées, 15 % surexploitées et 10 % épuisées ou lentement en voie de repeuplement.

d'autres, doivent impérativement être surmontées pour préserver la réputation du MSC dans les pays en développement (WWF, 2001).

Élaboration de la mesure environnementale

Les origines du MSC remontent à février 1996, date à laquelle le WWF et Unilever ont mis en place un partenariat pour la défense de l'environnement afin de créer des incitations commerciales en faveur de la pêche durable. L'un et l'autre avaient des motivations différentes, mais un objectif commun. Le groupe Unilever, qui commercialise les produits de la mer sous différentes marques², s'était rendu compte que l'avenir commercial de ses entreprises serait compromis si des efforts n'étaient pas consentis pour parer à la menace que représente la surpêche. Le WWF, organisation internationale phare de défense de l'environnement, était préoccupé par les effets de la surpêche sur les écosystèmes et par les problèmes environnementaux qui risquaient de se manifester si rien n'était fait pour inverser la tendance.

Le MSC a consacré ses deux premières années d'existence à l'élaboration de normes devant servir de critères de certification³. En septembre 1996, il a invité un groupe de plus de 20 experts à participer à un séminaire de trois jours organisé à Bagshot, au Royaume-Uni, pour concevoir un ensemble de lignes directrices sur la définition des pêcheries « durables ». Parmi les participants figuraient certains des plus grands spécialistes mondiaux de l'économie de la pêche, de l'évaluation des stocks, de l'analyse des écosystèmes marins et de la conservation des ressources, ainsi que des experts des disciplines sociales et juridiques connexes. Pour élaborer ce qui allait devenir les « principes et critères » du MSC, ces spécialistes ont pris en considération un large éventail de normes et documents internationaux, officiels ou non, entre autres le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (FAO, 1995), l'Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, et les Principes for the Conservation of Wild Living Resources (Mangel *et al.*, 1996).

Une fois rédigé l'avant-projet de « Principes et critères des pêcheries durables », le MSC a organisé huit ateliers consultatifs régionaux (en Amérique du Sud et du Nord, en Europe, en Australie et en Afrique), au cours desquels le document a été présenté et débattu. Ces ateliers ont réuni ceux que le MSC considérait comme ses futurs interlocuteurs : pêcheurs, responsables de la réglementation, détaillants, associations de consommateurs, ONG et autres parties intéressées. L'objectif du MSC était en l'occurrence de recevoir un écho sur son projet de document et de s'assurer que les normes auraient une audience internationale. En décembre 1997, il a organisé un dernier séminaire, non loin de Washington, qui a de nouveau réuni des spécialistes internationaux de divers domaines touchant les pêches. C'est à cette réunion que le premier projet officiel de « principes et critères » a été adopté d'un commun accord et présenté au Conseil du MSC⁴.

2. Y compris Findus®, Birds Eye® et Iglo®.

3. Le MSC a été créé en 1996, mais c'est seulement en 1997 qu'il a acquis le statut d'entité juridique indépendante.

4. Au cours de cette période, Unilever et le WWF ont pris les mesures nécessaires pour accorder son indépendance juridique et financière au MSC. En 1999, ce dernier est ainsi devenu indépendant de ses deux fondateurs. Doté d'un Conseil de gouverneurs, il est financé par un large éventail d'organisations caritatives, d'entreprises privées, de particuliers et même par un organisme gouvernemental (Agence suédoise de coopération internationale au développement).

La certification d'une pêcherie, conduite par un organisme certificateur indépendant, comprend plusieurs étapes. Le processus démarre lorsqu'un « client », pour employer la terminologie du MSC, décide de se porter candidat à cette certification. Celui-ci peut être un ou plusieurs groupes d'acteurs concernés par la pêcherie en question. À titre d'exemples de clients récemment certifiés ou en cours de certification, citons une association de pêcheurs professionnels, un organisme public local et un organisme gouvernemental de gestion des pêches (Peacey, 2000). Le client choisit ensuite un organisme certificateur qui procède à une évaluation préliminaire sur la base des principes et critères du MSC. Ces principes ont trait : *i*) à l'état du stock ; *ii*) à l'impact de la pêcherie sur l'écosystème marin ; et *iii*) à l'efficacité du système de gestion de la pêcherie. Le rôle du MSC est d'accréditer l'organisme certificateur de manière à s'assurer qu'il est compétent pour mener à bien l'ensemble des procédures et pour veiller au respect des normes et sur l'utilisation du logo.

Le processus qui aboutit à la certification se déroule en deux étapes : une évaluation préliminaire et une évaluation approfondie (Humphreys, 2002). L'évaluation préliminaire consiste à réaliser une première étude d'ensemble qui vise à cerner les principaux problèmes existants et les obstacles qui pourraient empêcher la certification. Elle s'appuie sur des informations qualitatives réunies dans le cadre d'entretiens avec des spécialistes et les parties prenantes, entre autres, et aboutit à une évaluation du résultat susceptible d'être obtenu si le client décide de poursuivre le processus. L'étape suivante, l'évaluation approfondie, consiste en une appréciation scientifique de la pêcherie, avec examen par les pairs, eu égard aux principes et critères du MSC. Pour chacune de ces étapes, le MSC a défini les conditions auxquelles doivent satisfaire la conduite de l'évaluation et les qualifications des membres de l'équipe. Pour évaluer la pêcherie concernée sur la base des normes du MSC, l'organisme certificateur élabore des critères, des indicateurs et des principes de notation spécifiques à cette pêcherie. Cette démarche est nécessaire dans la mesure où les mêmes normes ne peuvent pas s'appliquer à des activités aussi fondamentalement différentes que la pêche au saumon et la pêche au homard, par exemple⁵. Avant l'évaluation proprement dite, ces critères, indicateurs et principes sont publiés pour examen et commentaires.

Si l'organisme certificateur conclut que les résultats des indicateurs de performance de la pêcherie concernée sont satisfaisants (pour chaque principe du MSC, le résultat doit atteindre 80 % au minimum), l'équipe rédige un rapport d'évaluation qui est ensuite validé par les pairs. Après cet examen par les pairs, l'occasion est de nouveau donnée au public d'ajouter des éléments au rapport, avant que l'organisme certificateur ne déclare son intention de certifier ou non la pêcherie. Les pêcheries certifiées obtiennent un « Certificat de gestion de la pêcherie » d'une validité de cinq ans. Les produits qui en sont issus peuvent porter le logo du MSC et l'indication : « *Ce produit provient d'une pêcherie qui est certifiée répondre aux normes environnementales du Marine Stewardship Council sur les pêcheries correctement gérées et durables* ». Entre deux renouvellements, la pêcherie certifiée doit subir des inspections de contrôle conduites par l'organisme certificateur au moins une fois par an.

Les parties prenantes d'une pêcherie certifiée peuvent apposer le logo du MSC sur le poisson vendu directement aux consommateurs, mais, dans les faits, cela ne se

5. Contrairement à ce que l'on pourrait parfois supposer, le système de notation ne s'applique pas uniformément à tous les cas de figure, bien que les organismes certificateurs s'appuient sur les principes établis précédemment pour définir ceux qui s'appliquent aux nouvelles évaluations.

pratique que dans les cas des homards et d'autres produits marins vendus frais. La majeure partie du poisson est transformée et emballée, d'où la possibilité de l'étiqueter. Les participants de l'aval de la filière peuvent apposer le logo sur les produits provenant de pêcheries certifiées à condition que le cheminement du produit fasse l'objet d'audits réguliers et que les résultats soient satisfaisants. Cela garantit que le produit est effectivement issu d'une pêcherie certifiée et qu'il n'a pas été mélangé avec des produits non labellisés (autrement dit, que la traçabilité depuis la pêcherie jusqu'au consommateur final est assurée). Actuellement, plus de 280 gammes de produits vendus sous diverses formes (frais, fumés et en conserve) portent le logo du MSC, dans 24 pays (figure 19.1).

Figure 19.1. Logo du Marine Stewardship Council⁶



Source : Marine Stewardship Council (www.msc.org).

Le MSC n'exerce pas de contrôle sur le coût de la certification, qui est en général assumé par le client, mais il en a fourni des estimations approximatives à partir de l'expérience limitée acquise à ce jour. D'après Peacey (2000), selon la taille et la complexité de la pêcherie, le coût de l'évaluation préliminaire s'échelonne entre quelques milliers d'USD et plus de 20 000 USD. Au total, l'ensemble du processus de certification peut aller de 10 000 USD pour une petite pêcherie simple à plus de 100 000 USD pour une grande pêcherie complexe⁷. Le coût de l'audit annuel est censé être faible par rapport à celui de la certification initiale.

Le coût de l'évaluation du cheminement du produit, qui est normalement commandée et payée par les entreprises qui souhaitent utiliser le logo du MSC, varie selon la taille et la complexité de la filière. Peacey (2000) l'estime compris dans une fourchette allant de moins de 1 000 USD à plus de 5 000 USD. Les entreprises candidates doivent en outre conclure un accord de licence avec MSC International (branche commerciale du MSC). La redevance d'utilisation du logo a été fixée à 0.1% de la valeur du produit (soit 1 000 USD pour une production représentant 1 million d'USD, par exemple), avec un minimum de 1 000 USD⁸.

6. On remercie le MSC d'avoir fourni le logo.
7. Certains observateurs estiment que les coûts peuvent dépasser largement 100 000 USD dans le cas des grandes pêcheries complexes.
8. Le MSC envisageait à l'origine que ces revenus finiraient par subvenir à ses besoins.

Une des premières pêcheries choisie par le MSC pour tester ses principes et critères était la pêcherie de harengs de la Tamise⁹, située à moins de cent kilomètres à l'Est de son siège londonien. Une évaluation a été lancée en septembre 1997 et, en mars 2000, les produits concernés ont été autorisés à arborer le logo. La certification de la pêcherie de langouste d'Australie occidentale, beaucoup plus grande et axée sur les exportations, a été accordée au même moment. Aucune de ces deux pêcheries n'alimentait les marques d'Unilever. En revanche, la troisième pêcherie certifiée, à savoir la pêcherie de saumon sauvage d'Alaska, produisait un produit qu'Unilever était susceptible de commercialiser. En novembre 2000, le groupe a lancé son premier produit labellisé par le MSC : le saumon sauvage « Filegro », commercialisé en Suisse sous la marque Iglo®.

Enjeux commerciaux et réactions des pays en développement

Les produits halieutiques en général font partie des ressources naturelles les plus échangées. D'après la FAO (2000), environ 37 % de la production des pêches mondiales donnent lieu à des échanges internationaux, et environ la moitié provient de pays en développement. En 1997, lorsque le MSC a été officiellement établi, les recettes nettes en devises que les pays en développement tiraient de leurs exportations de produits halieutiques atteignaient quelque 16 milliards d'USD par an, soit davantage, selon la FAO, que les recettes conjuguées de leurs exportations de café, thé, riz et caoutchouc.

Compte tenu de l'importance de ce commerce pour les pays en développement, il n'est pas étonnant que le MSC et l'idée de certifier les pêcheries aient dans un premier temps été accueillis avec suspicion par les responsables du secteur halieutique dans la majeure partie du monde en développement. Dès la fin 1996, dans un rapport rédigé pour son Comité des pêches (FAO, 1996), la FAO observait que des associations professionnelles telles que l'International Fishmeal & Oil Manufacturers Association (IFOMA) et l'International Coalition of Fisheries Associations (ICFA) avaient exprimé de « sérieuses réserves » au sujet du MSC et des initiatives similaires. De même, l'Organisation latino-américaine pour le développement de la pêche a rejeté l'initiative du MSC dans une résolution adoptée par sa réunion ministérielle tenue à La Havane le 6 novembre 1996¹⁰. Parmi les détracteurs les plus actifs et les plus constants du MSC, au moins dans les premiers temps, figurait l'International Collective in Support of Fishworkers (ICSF), organisation installée en Inde et représentant essentiellement des travailleurs de la pêche des pays en développement.

En 1997, l'ICSF a exprimé des craintes au sujet du mécanisme de certification du MSC et de ses éventuelles répercussions sur la pêche artisanale dans les pays en développement. Dans ces derniers, plus de 90 % des actifs du secteur sont employés dans la pêche artisanale. L'ICSF redoutait tout d'abord qu'il ne soit pas possible d'appliquer concrètement des normes universelles qui, selon lui, avaient été définies

-
9. Le hareng de la Tamise a une vertèbre de moins que les autres espèces, par exemple le hareng de la mer du Nord, ce qui permet de le distinguer.
 10. À l'inverse, l'initiative a été accueillie positivement dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui avaient déjà consenti des efforts importants pour améliorer la gestion de leurs pêches et qui pensaient donc avoir de bonnes chances d'obtenir un label pour une ou plusieurs de leurs pêcheries.

sans une nécessaire concertation avec les organisations de travailleurs de la pêche¹¹ et ne prenaient pas suffisamment en considération la diversité des pêches dans les pays en développement. Sebastian Mathew, directeur exécutif de l'ICSF écrivait : « Il serait pratiquement impossible de montrer, comme l'exigent les principes et critères du MSC, qu'une pêcherie, dans un pays en développement, est soumise à un système de gestion performant ». La FAO (2000) avance plusieurs explications : prépondérance des pêcheries artisanales où la gestion est plus complexe en raison du grand nombre des participants et des difficultés de reconversion professionnelle dans une activité rémunératrice ; caractère multi-spécifique des pêcheries de la zone tropicale ; manque de ressources pour financer le retrait d'une partie importante de la capacité de pêche excédentaire ; capacités techniques et administratives limitées des organismes publics, dont beaucoup sont confrontés à des réductions de leurs ressources budgétaires.

Les critiques visaient aussi le coût de la certification et des audits du cheminement du produit. Comme on l'a noté, ce coût varie beaucoup selon la taille et la complexité de la pêcherie et en fonction de la quantité et de la qualité des informations biologiques et économiques déjà disponibles. Au moment du lancement de son mécanisme de certification, le MSC ne pouvait bien entendu fournir que des estimations très approximatives de ces coûts. Par la suite, ces estimations s'affinant, il est apparu que dans beaucoup de pays en développement, voire dans tous, le système se révélerait trop compliqué et trop onéreux pour que les collectivités de pêcheurs puissent financer seules le processus de certification et fournir les documents nécessaires. Faute de certification, compte tenu du manque de moyens financiers, les pêcheries risquaient d'avoir plus de mal à prouver qu'elles étaient correctement gérées et maintenaient l'intégrité des écosystèmes.

Bien que le système soit purement volontaire, ses détracteurs craignent que le label du MSC ait un effet négatif sur l'accès des non-participants aux marchés. En effet, si le poisson labellisé finit par s'arroger une part importante du marché, notamment en Europe et aux États-Unis, les exportateurs des pays en développement qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas obtenir la certification risquent de se retrouver en concurrence sur un marché du poisson non labellisé de plus en plus restreint. Les exportateurs d'Amérique du Nord et du Sud sont particulièrement sensibles à ce point, car la seule expérience qu'ils ont de l'éco-étiquetage du poisson (labellisation du thon pêché sans préjudice pour les dauphins, d'abord privée puis contrôlée par les pouvoirs publics des États-Unis) a donné lieu à des différends.

Dans le même ordre d'idée, la démarche du MSC pourrait aussi, d'après ses détracteurs, réduire l'autonomie des artisans-pêcheurs, qui risquent de se sentir obligés d'obtenir la certification en raison de la puissance commerciale des grands acheteurs (Mathew, 2000). L'engagement pris par Unilever lorsqu'il s'est allié avec le WWF en 1996, à savoir n'acheter que du poisson provenant de pêcheries durables d'ici à 2005, ainsi que ses relations commerciales ultérieures avec les pêcheries certifiées, paraissent confirmer ces craintes. Néanmoins, ces dernières sont dues dans une certaine mesure à une mauvaise interprétation des relations entre Unilever et le MSC : en effet, la gamme de produits d'Unilever s'appuyait et s'appuie toujours

11. D'après Mathew (2000), aucune des consultations n'a été organisée dans les régions, par exemple l'Asie du Sud, qui comprennent le plus de travailleurs de la pêche et assurent la production de poisson de consommation la plus importante du monde. En outre, la liste des adhérents et des sympathisants du MSC compte principalement des grossistes, des détaillants, des associations de défense de l'environnement et des sociétés de conseil ; elle ne comprend aucune organisation de travailleurs de la pêche d'un pays en développement.

principalement sur des poissons à chair blanche d'eaux froides, pour l'essentiel pêchés par les flottilles des pays développés. De plus, le poisson labellisé qu'achète Unilever ne provient qu'en partie des pêcheries certifiées par le MSC : le groupe se procure également du poisson labellisé dans le cadre d'autres dispositifs d'éco-étiquetage¹².

Enfin, dans les premiers temps surtout, beaucoup de producteurs se sont demandé si les avantages d'une certification continue du MSC compenseraient son coût, dans la mesure où rien n'indiquait que les consommateurs étaient disposés à acheter plus cher du poisson labellisé. Depuis, le MSC a indiqué que les prix du hareng de la Tamise et du hoki de Nouvelle-Zélande (autre pêcherie certifiée par le MSC) avaient augmenté (Oloruntuyi, 2002)¹³. Le débat continue de faire rage sur la question de savoir si d'autres produits halieutiques peuvent supporter une telle hausse du prix de détail. En effet, ce sont peut-être les détaillants (qui cherchent à démontrer aux actionnaires et aux détracteurs qu'ils assument leurs responsabilités), davantage que les consommateurs, qui stimulent la demande de produits éco-étiquetés. Acheter des produits labellisés et le faire savoir leur offre la possibilité de le faire.

Outre ces problèmes d'accès aux marchés, certains spécialistes se demandent si la certification des pêcheries jugées durables permet d'atteindre le but environnemental poursuivi. Ainsi, dans son édition 2000 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, par exemple, la FAO indique que les dispositifs d'éco-étiquetage des produits halieutiques risquent de simplement déplacer les problèmes, au lieu d'induire une vraie prise en compte des aspects environnementaux dans les échanges :

Rien ne garantit que l'adoption sur une grande échelle des programmes d'étiquetage écologique pour les pêcheries maritimes débouche sur une meilleure gestion des pêches à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, il est probable que seule une petite fraction des consommateurs de poissons, située pour la majeure partie en Europe et en Amérique du Nord, sera sensible à l'étiquetage écologique. Or, c'est en Asie, en Amérique latine et en Afrique que doit se produire la plus grosse expansion de la demande au niveau mondial. On peut s'attendre à ce que le secteur privé réagisse en orientant exclusivement vers les marchés sensibles aux considérations écologiques les produits pouvant être certifiés à faible coût, tandis que les autres produits seront acheminés vers des marchés indifférents aux considérations écologiques. Dans ces conditions, on ne saurait avoir la certitude que, lorsqu'une pêcherie particulière répond aux critères de certification, sa capacité excédentaire de capture ne sera pas aiguillée vers d'autres pêcheries non certifiées. Or, ce procédé risque d'augmenter les pressions exercées sur certains stocks de poisson, favorisant ceux pour lesquels la certification s'exerce dans des conditions lucratives. De tels effets de propagation négatifs ne sont pas l'apanage exclusif des programmes d'étiquetage écologique, et ils peuvent être la conséquence de toute approche, en matière de gestion des pêcheries, qui ne serait

-
12. Pour l'instant, le MSC est le seul système de tiers-certification applicable aux poissons de mer qui ait une portée mondiale. Quelques autres mécanismes d'éco-étiquetage ont été mis en place, mais en général, ils concernent un aspect particulier de la pêcherie et n'ont qu'une portée géographique limitée. Beaucoup d'entre eux s'appuient sur des auto-évaluations.
 13. Dans le premier cas, le MSC fait état d'une augmentation de 50 % du prix aux producteurs après certification.

pas assortie de mesures spécifiques destinées à éviter le transfert non souhaitable d'une capacité excédentaire de capture¹⁴.

Réponses apportées aux préoccupations des pays en développement

Depuis sa création, le MSC a dû maintenir un dialogue constant avec ses détracteurs. Dans ses réponses à des préoccupations qu'il considérait légitimes, il a tout mis en œuvre pour essayer de faire en sorte que ses principes et critères soient applicables aux pêcheries des pays en développement. Dès 1998, par exemple, il a chargé un consultant de l'aider à définir une « stratégie pour le Sud ». En septembre 1999, il a engagé un halieute à temps complet, qui avait pour mission de développer les activités d'ouverture sur l'extérieur du MSC dans les pays en développement.

Encadré 19.1. La certification MSC : un exemple au Mexique

En mai 2001, au Mexique, un processus de certification a été lancé dans deux pêcheries : la pêcherie de langoustes de Basse Californie (*Panulirus interruptus*, également connu sous le nom de langouste de roche rouge ou langouste Californienne) et la pêcherie de langoustes du *banco chinchorro* (*Panulirus argus*, ou langoustes à épines communes des Caraïbes), à la suite des demandes de certificats adressées au MSC d'une part par la Fédération régionale des sociétés coopératives du secteur halieutique de Basse Californie, et, d'autre part, par trois coopératives qui exploitent le Banco Chinchorro.

Ces deux pêcheries sont relativement petites. La première (Basse Californie) produit moins de 2 000 tonnes par an et s'étend sur environ 2 400 kilomètres carrés et la deuxième produit moins de 50 tonnes par an sur une superficie de 1 444 km². En outre, ces deux zones de pêche se trouvent à l'intérieur de réserves officielles, respectivement la Réserve de biosphère Vizcaíno et la Réserve de biosphère du Banco Chinchorro (RBBCH). Cette dernière n'a été déclarée zone naturelle protégée que le 19 juillet 1996 et est classée par la Commission nationale sur la biodiversité du Mexique parmi les régions prioritaires ; le WWF l'a inscrite sur sa liste mondiale des 200 sites prioritaires et The Nature Conservancy la considère comme l'une des deux zones prioritaires du récif corallien mésoaméricain.

L'organisme certificateur chargé d'évaluer cette pêcherie était le Scientific Certification Systems, Inc., société indépendante accréditée par le MSC. Des réunions d'information sur le programme du MSC ont été organisées avec toutes les coopératives en juillet et août 2000 par Comunidad y Biodiversidad, ONG locale qui soutient la conservation de la biodiversité et l'amélioration des pêcheries de Basse Californie. L'évaluation préliminaire requise par le MSC a été achevée début 2001. Après une suspension temporaire du processus en 2002, la pêcherie a enfin reçu en avril 2004 la certification MSC.

Les résultats de cette dernière étant positifs, une évaluation approfondie a été lancée fin 2001. Les coopératives de pêcheries considèrent la certification MSC comme une possibilité de différencier leurs produits sur le marché et ont elles-mêmes engagé des fonds pour financer une partie du coût de l'évaluation approfondie. Déjà, de nouveaux accords commerciaux sont en cours d'établissement avec une agence de voyage qui opère dans la région, mais aussi avec des importateurs plus lointains

14. Le MSC considère que cette analyse relève de la spéculation et qu'elle est difficile à justifier faute d'une expérience suffisante. Selon lui, à en juger par l'intérêt manifesté par d'autres acteurs, il est très probable que les avantages non commerciaux s'ajouteront aux facteurs qui inciteront les pêcheries à solliciter leur certification à l'avenir. Cela pourrait se révéler important dans les régions du monde qui ne sont peut-être pas aussi sensibles que les pays de l'OCDE aux considérations écologiques.

Cette stratégie nécessitait avant tout d'adapter les principes et critères de manière à faciliter la certification des pêcheries exploitées par des petites communautés de pêcheurs¹⁵. En 2000, le WWF (activement soutenu par le MSC) a entamé des travaux sur une méthode de certification qui s'appuie sur les communautés. Un premier projet a été publié en juin 2001. Cette démarche, qui vise à optimiser l'utilisation des savoirs locaux dans le processus de certification, prévoit l'établissement de partenariats avec les pêcheurs et les autres acteurs, pour évaluer l'état de la pêcherie concernée. Pour surmonter l'obstacle du coût de l'évaluation préliminaire, le WWF a mis en place un fonds d'aides réduites aux communautés de pêcheurs. Les demandes d'aides peuvent atteindre 15 000 USD et les propositions des pays en développement ont la priorité. Les candidats doivent se montrer disposés à participer au régime d'évaluation et de surveillance du Programme du WWF sur les communautés de pêcheurs, lequel consiste à mesurer régulièrement quelques indicateurs tels que la santé du stock ou le revenu des pêcheurs.

Plusieurs pêcheries ont été sélectionnées pour tester la méthode. La procédure nécessite entre autres de déterminer l'état de santé du stock concerné. Cette étape, dite évaluation biologique, soulève des problèmes épineux pour certaines pêcheries exploitées par des communautés de pêcheurs.

La pêcherie d'une petite communauté de pêcheurs de homards proche de Prainha do Canto Verde (PCV), dans le nord du Brésil, a été l'une des premières à participer à l'expérience. Cette communauté défend depuis très longtemps la pêche durable¹⁶. La phase d'évaluation préliminaire a été lancée en 1999 et, en 2001, l'organisme certificateur a rendu un rapport sur ses premières conclusions dans lequel il indiquait : « Bien qu'elle ne soit pas elle-même en cause, la pêcherie PCV, à l'heure actuelle, ne satisferait pas aux exigences du MSC, car le stock est en diminution sensible et rien ou pratiquement rien n'est fait pour renverser cette tendance » (Chafee, 2001). En particulier, la communauté exploitait une partie du stock qui ne pouvait pas être évaluée indépendamment de son ensemble (menacé par la pêche illégale) et ne pouvait maîtriser que partiellement la gestion de la pêcherie.

Des problèmes similaires ont ruiné les efforts déployés pour certifier la pêcherie de crabe bleu de la mer de Sulu, aux Philippines. D'après le biologiste engagé pour conduire l'évaluation du stock, les eaux profondes qui entourent cette pêcherie sont censées isoler cette population de crabes des autres zones. De ce fait, une bonne gestion, de la part de la communauté, assurerait l'état sanitaire du stock et la certification serait dès lors possible, même sans évaluation biologique complète. Malheureusement pour les pêcheurs concernés, la seule manière d'établir qu'ils exploitent effectivement une population bien distincte est de procéder à des tests

-
15. Le MSC souligne que cette stratégie est censée bénéficier aux pêcheries des pays développés aussi bien qu'en développement. Partout dans le monde, les savoirs traditionnels jouent un rôle important dans les pêcheries exploitées par des petites communautés, et sont largement considérés comme une source d'informations utile. Le but des lignes directrices que le MSC s'efforce de définir est de fournir un cadre d'évaluation des pêcheries qui, quelle que soit leur localisation, peuvent avoir moins de données historiques que d'autres, mais n'en offrent pas moins des moyens d'évaluation différents.
 16. D'après le WWF, www.panda.org/about_wwf/what_we_do/marine/what_we_do/sustainable_fisheries/market/certification/field2.cfm.

génétiques. Or, comme le signale le WWF sur son site Web : cela « n'est pas recommandable à ce stade en raison des coûts élevés de l'opération »¹⁷.

L'absence des données nécessaires pour évaluer l'état sanitaire des stocks visés a constitué un écueil dans les deux cas évoqués ci-dessus, et dans d'autres aussi. Pour accroître les chances des clients des pays en développement de surmonter les obstacles à la certification, le MSC a imaginé trois solutions. Premièrement, il s'efforce de définir des indicateurs de durabilité aussi rigoureux que ceux qui sont utilisés pour évaluer les pêcheries plus grandes et exploitées de manière plus intensive, mais nécessitant soit moins de données bio-économiques, soit des données quantitatives dont l'obtention est moins onéreuse¹⁸. Le projet vise à élaborer des lignes directrices qui facilitent la prise en compte des savoirs et systèmes de gestion traditionnels parmi les paramètres mesurables employés dans le cadre de la norme du MSC. Des études préliminaires ont déjà été entreprises (voir par exemple WWF Australie, 2000) et en 2003 la Commission consultative technique du MSC a commencé l'élaboration des lignes directrices pour l'évaluation de pêcheries artisanales dont les données sont insuffisantes (MSC, 2004). Dans la phase actuelle de son travail, des méthodes d'évaluation qualitative et d'appréciation rapide seront testées dans certaines pêcheries pilotes. Les résultats de ce travail devraient être incorporés dans des documents de conseil destinés aux organismes de certification qui évaluent ce type de pêcherie (www.isealliance.org/initiatives/index.htm).

Deuxièmement, le MSC lui-même cherche de nouveaux modes de financement pour couvrir les frais de certification, qu'il s'agisse de certains projets particuliers ou d'activités plus générales. Par exemple, l'Organisation de coopération internationale pour le développement, aux Pays-Bas, a contribué au financement de l'évaluation préliminaire d'une pêcherie d'Erythrée qui associe la pêche à la ligne à main et à la ligne de fond. C'est la première fois qu'un organisme public d'un pays membre de l'OCDE apporte une assistance à une pêcherie d'un pays en développement pour l'aider à obtenir la certification du MSC. En outre, en coopération avec le Resources Legacy Fund, le MSC a créé un nouveau Fonds pour les pêcheries durables destiné à soutenir les pêcheries qui souhaitent être évaluées dans la perspective d'une certification, grâce à une généreuse subvention de la Fondation David et Lucile Packard. Humphreys (2002) explique :

Au cours d'une évaluation, des opportunités peuvent se manifester, ou bien des déficiences qu'il n'est pas possible de résoudre immédiatement peuvent apparaître. Par exemple, une pêcherie peut manquer d'informations sur la taille, la situation ou l'état sanitaire de la population visée. Le Fonds pour les pêcheries durables peut apporter un soutien limité et ciblé pour contribuer à combler ces lacunes, financer la collecte de quelques données et stimuler le lancement de projets plus importants. [Cependant,] ce nouveau fonds ne sera pas en mesure d'appuyer des projets de

-
17. WWF, « Biological Assessment of the Blue Crab Fishery, Sulu Sea », extrait de www.panda.org/about_wwf/what_we_do/marine/what_we_do/sustainable_fisheries/market/certification/field3.cfm, 16 juin 2002.
18. Il doit cependant être souligné que les données demandées dans le cadre des évaluations qui respectent les normes du MSC sont censées être adaptées à la taille, à l'intensité d'exploitation et à la nature de la pêcherie. L'idée générale est que, plus une pêcherie est sensible et son exploitation intensive, plus son existence est menacée, et donc plus il est nécessaire de disposer d'un système éprouvé étayé par des données. Ces informations sont nécessaires non seulement pour évaluer l'état actuel d'une pêcherie, mais aussi pour permettre à l'organisme certificateur de vérifier que des efforts sont faits pour réduire les risques qui pèsent sur elle.

recherche de plus grande envergure ou d'autres programmes susceptibles de recevoir un soutien financier des organismes de développement.

Troisièmement, le MSC s'efforce de faciliter le processus de certification à l'échelon mondial et a lancé un programme pour renforcer les infrastructures d'audit et de certification dans différentes régions, notamment dans celles qui ne possèdent pas actuellement d'organisations capables d'accomplir ces tâches. Seules certaines des cinq entreprises qu'il a habilitées à certifier les pêcheries ont des locaux dans des pays en développement. Dans le cadre de ce programme, le MSC organise depuis plusieurs années des séminaires annuels axés sur la formation et sur le renforcement des qualifications dans le domaine de la certification des pêcheries. Plus généralement, il s'efforce d'encourager les entreprises qui ont déjà des activités de certification à s'intéresser à la pêche. Il espère ainsi, entre autres, accroître la concurrence entre les organismes certificateurs et donc faire diminuer les coûts de certification.

En septembre 2005, 11 pêcheries étaient certifiées et peuvent donc utiliser le logo du MSC et 20 autres, dans lesquelles on pêche le colin du Chili et les coquilles St Jacques de Patagonie étaient dans la phase d'évaluation approfondie (www.msc.org/). Le MSC estime qu'une quarantaine d'autres en sont aux premiers stades du processus de certification, dont plusieurs pêcheries artisanales appartenant à des pays en développement.

A sa réunion de juin 2005, la Commission consultative technique du MSC a examiné un certain nombre de questions relatives à l'évaluation et la certification dans le cadre du programme actuel du MSC. A la suite des discussions, la Commission a demandé que le personnel du MSC prépare des révisions à apporter à la méthodologie de la certification des pêcheries (FCM), qui indique les procédures à suivre pour conduire des évaluations et des audits de post-certification par rapport aux principes et critères de la pêche durable. La Commission a conclu que la FCM devrait présenter ces sujets de façon plus logique et explicite afin de mieux guider les organismes certificateurs indépendants tiers et pour soutenir l'amélioration continue du modèle MSC. Un nouveau projet de FCM (version 6) devrait être disponible en janvier 2006 aux fins d'examen externe.

Observations

Il ne serait probablement pas exagéré de dire que le MSC est l'un des dispositifs privés de labellisation à visée mondiale les plus controversés qui soient apparus ces dernières années. La seule idée de certifier une activité conduite dans des conditions diverses, souvent sur des sites éloignés (et difficiles à surveiller), était considérée par beaucoup de ses partisans eux-mêmes comme ambitieuse. Les sceptiques étaient nombreux et comptaient des gouvernements du Nord comme du Sud, plusieurs OIG et même des ONG de défense de l'environnement rivales. Mais moyennant des ressources financières non négligeables, le MSC (et ses fondateurs) a persévéré et, avec le temps, s'est acquis de nouveaux soutiens. Pour cette raison, beaucoup de ses anciens détracteurs, désormais réfugiés dans l'expectative, attendent la suite. Il est à noter que le MSC a pris au sérieux les préoccupations des exportateurs des pays en développement et qu'il a tout mis en œuvre pour résoudre les problèmes les plus épineux soulevés par la certification, à savoir celui des coûts et celui des données.

Des parallèles peuvent être établis avec certaines initiatives visant à certifier les produits d'autres industries primaires dans les pays en développement. Comme dans le

cas de l'agriculture biologique, beaucoup de pays en développement croient que certaines des pêcheries marines les mieux gérées du monde se trouvent chez eux (ou plus précisément dans leur zone économique exclusive). Toutefois, en général, ces pays (en particulier les plus pauvres) ont plus de mal que les pays industrialisés à mettre en œuvre une gestion efficace de leurs pêches et donc à participer aux programmes d'éco-étiquetage (FAO, 2000). L'indisponibilité des données scientifiques requises par le processus de certification du MSC a soulevé de grandes difficultés, nécessitant dans plusieurs cas d'entreprendre des recherches nouvelles pour combler le déficit d'informations. Ces études exigent du temps et de l'argent, ce qui, malgré l'appui financier du WWF, limite le nombre des pêcheries qui peuvent se soumettre dans un délai raisonnable à l'épreuve de la certification et obtenir le droit d'utiliser le label du MSC. De ce point de vue, l'intérêt croissant que les organismes de coopération pour le développement manifestent au dispositif est important.

Au début 2005 — huit ans après l'établissement du programme — une seule pêcherie d'un pays en développement avait obtenu la certification pleine et entière du MSC, mais deux autres étaient sur la voie de terminer les évaluations nécessaires. Toutefois, la plus importante contribution du MSC à ce jour, en ce qui concerne les pêcheries des pays en développement, est peut-être d'avoir mis le doigt sur le problème de la surpêche, d'avoir donné un élan aux recherches visant à aider les pêcheries à améliorer leur gestion, et d'avoir sensibilisé les communautés de pêcheurs à ces questions. Pour l'instant, le marché des pêcheries certifiées reste un créneau et cela devrait durer encore plusieurs années. Néanmoins, à mesure que ce marché prendra de l'ampleur, le MSC devra redoubler d'efforts pour adapter ses normes à l'ensemble des pêcheries marines, y compris celles des pays en développement (et pas seulement les petites pêcheries bien gérées), tout en veillant à ce que le processus de certification ne devienne pas inutilement pesant pour les exportateurs et à ce qu'il ne finisse pas, involontairement, par constituer un obstacle aux échanges.

À ce jour, il n'existe pas sur le marché d'écolabel concurrent de celui du MSC. Mais étant donné que son objet est limité (il ne porte pas sur l'aquaculture) et que la « durabilité » est peut-être un argument trop vague que seuls les consommateurs les mieux informés sont à même d'appréhender, il se pourrait que cette prédominance ne dure pas. Par exemple, la nécessité de prévenir la pêche illégale, non déclarée et non réglementée rallie de plus en plus de suffrages dans le monde. S'il s'ensuit la mise en place de dispositifs de labellisation et de certification destinés à repérer les produits obtenus légalement et à assurer leur traçabilité, il n'est pas exclu que l'initiative du MSC cède un jour le pas à d'autres labels, notamment si ces derniers répondent à un besoin manifeste, si leur sens est facile à comprendre pour les consommateurs et si l'opération est soutenue ou voulue par les gouvernements participants.

Références

- Belliveau, Michael (1998), « The Mantle of 'Going Green' », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers), www.icsf.net/jsp/publication/fishstakes/art4.pdf.
- Belliveau, Michael (2001), « The Arrogance of Experts », *Samudra*, n° 30, décembre, pp. 39-40.
- Braathen, Jonette N. (1998), « Eco-labelling in the Fisheries Sector », *El Anzuelo*, vol. 2, pp. 4-5, www.ieep.org.uk/PDFfiles/PUBLICATIONS/El%20Anzuelo/ElAnz2_GB.pdf.
- Braathen, Jonette N. (1999), « Label Gabble : Fisheries' Organizations in Developing Nations Have a Stake in the Formulation Of Ecolabels For Fish And Fishery Products », *Samudra*, n° 22, avril, http://icsf.net/jsp/samudra/english/issue_22/art06.htm.
- Chaffee, Chet (2001), « Lobbying for Lobsters », *Samudra*, n° 29, août, pp. 30-36, http://icsf.net/jsp/samudra/english/issue_29/art7.pdf.
- Cooper, Laura (1997), « Don't be Harsh on the MSC », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers), www.icsf.net/jsp/publication/fishstakes/art9.pdf.
- Donath, Holger, Cathy R. Wessells, Robert J. Johnston et Frank Asche (2000), « Consumer Preferences for Ecolabeled Seafood in the United States and Norway : A Comparison », *IIFET 2000 Proceedings*, www.orst.edu/dept/IIFET/2000/papers/donath.pdf.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (1995), *Code de conduite pour une pêche responsable*, Rome, www.fao.org/fi/agreem/codecond/codecon.asp.
- FAO (1996a), « Initiatives d'organisations non gouvernementales concernant l'utilisation durable des ressources et la protection de l'environnement dans le secteur des pêches », document n° COFI/97/Inf.12, décembre, www.fao.org/docrep/meeting/w3954f.htm.
- FAO (1996b), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome.
- FAO (1998), « Consultation technique sur la question de savoir s'il est possible d'élaborer des directives techniques non discriminatoires pour l'étiquetage écologique des produits des pêches de capture marines », document n° FI :EMF/98/Inf.5, septembre, www.fao.org/fi/faocons/ecolab/INF5-E.asp.
- FAO (2000), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome.

- Humphreys, Jim (2002), « Funding Support », *Samudra*, n° 32, juillet, pp. 23-25, http://icsf.net/jsp/samudra/english/issue_32/art4.pdf.
- Le Sann, Alain (1998), « Whose Labels? Whose Benefit? », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers), www.icsf.net/jsp/publication/fishstakes/art3.pdf.
- Mangel, M., L.M. Talbot, G.K. Meffe, M.T. Agardy, D.L. Alverson, J. Barlow, D.B. Botkin, G. Budowski, T. Clark, J. Cooke, R.H. Crozier, P.K. Dayton, D.L. Elder, C.W. Fowler, S. Funtowicz, J. Giske, R.J. Hofman, S.J. Holt, S.R. Kellert, L. A. Kimball, D. Ludwig, K. Magnusson, B.C. Malayang, C. Mann, E.A. Norse, S.P. Northridge, W.F. Perrin, C. Perrings, R.M. Peterman, G.B. Rabb, H.A. Regier, J.E. Reynolds, K. Sherman, M.P. Sissenwine, T.D. Smith, A. Starfield, R.J. Taylor, M.F. Tillman, C.A. Toft, J.R. Twiss, Jr., J. Wilen et T.P. Young (1996), « Principles for the Conservation of Wild Living Resources », *Ecological Applications* 6, pp. 338-362.
- Mathew, Sebastian (1998), « When Sandals Meet Suits », lettre datée 7 août 1997 de Sebastian Mathew, Executive Secretary, ICSF à Michael Sutton, Director, Endangered Seas campaign, WWF International, in S. Mathew (dir. pub), *Fish Stakes*, International Collective in Support of Fishworkers, Chennai, Inde, www.icsf.net/jsp/english/pubPages/fishstakes/fishstakes.jsp
- Mathew, Sebastian (1999), « A Fish by Any Other Name », *Samudra*, n° 22, avril, http://icsf.net/jsp/samudra/english/issue_22/comment.htm.
- Mathew, Sebastian (2000), « Sustainable Development and Social Well-being : Which Approach for Fish Trade? » *Bridges*, Année 4, n° 3, avril, pp. 11, 12 et 14, www.ictsd.org/English/BRIDGES4-3.pdf.
- McGovern, Dan (2002), « FAO Calls for International Eco-labeling Standards », *WorldCatch*, 21 février, www.earthisland.org/map/ltfrn_95.htm#stories
- MSC: Marine Stewardship Council (2004), *Marine Stewardship Council Annual Report — 2003/04*, Marine Stewardship Council, London, http://eng.msc.org/assets/docs/MSC_Annual_Report_1-18.pdf
- Neis, Barbara L. (1996), « Cut Adrift », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers).
- Oloruntuyi, Oluyemisi (2002), « Marketing Sustainability : Challenges and Prospects of Certification for the Small-Scale Fisheries Sector », document présenté lors d'un séminaire de la CNUCED sur la pêche artisanale, 10-12 avril.
- O'Riordan, Brian (1998), « Sticky Labels », *Samudra*, n° 21, décembre, http://icsf.net/jsp/samudra/english/issue_21/index.htm - art7.
- O'Riordan, Brian (1998), « Who's Being Seduced? », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers), www.icsf.net/jsp/publication/samudra/pdf/english/issue_18/art02.pdf.
- Peacey, Jonathan (2000), « The Marine Stewardship Council Fisheries Certification Program : Progress and Challenges », document présenté à l'atelier de l'IIFET, Corvallis, Oregon, www.orst.edu/Dept/IIFET/2000/papers/peacey.pdf.

Sutton, Michael et Caroline Whitfield (1998), « A Powerful Arrow in the Quiver », *Fish Stakes* (International Collective in Support of Fish Workers), www.icsf.net/jsp/publication/fishstakes/art6.pdf.

WWF Australia (2000), « Using the MSC in Traditional, Community-based Fisheries and Identifying Candidate Fisheries in the South Pacific », Report of the Community Fisheries Workshop, Sydney, Australia, 4-5 juillet, www.panda.org/about_wwf/what_we_do/marine/what_we_do/sustainable_fisheries/market/community_fisheries/index.cfm

WWF : World Wide Fund for Nature (1999), « Community-based Fisheries Certification : A Proposed Methodology », WWF, Washington, DC.

Sigles

AELE	Association européenne de libre-échange
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AIR	Analyses d'impact de la réglementation
Alliance ISEAL	Alliance internationale pour l'accréditation et l'étiquetage social et environnemental
AME	accord multilatéral sur l'environnement
ANASE	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
APHIS	Service d'inspection de la santé des plantes et des animaux
AQIS	Australian Quarantine and Inspection Service (Service australien de quarantaine et d'inspection)
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
BAuA	Institut fédéral de sécurité et d'hygiène industrielles (Allemagne)
BGA	Bureau fédéral de la santé (Allemagne)
BMZ	Ministère de la Coopération et du Développement économiques (Allemagne)
CAA	Loi sur la pureté de l'air (Clean Air Act, États-Unis)
CASCO	Comité pour l'évaluation de la conformité (ISO)
CBI	Centre de promotion des importations en provenance des pays en développement (Pays-Bas)
CCDI	Centre de commerce durable et d'innovation
CCE	Comité du commerce et de l'environnement (OMC)
CFC	Chlorofluorocarbones
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai
CMTV	Conseil mondial du tourisme et des voyages
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COLEACP	Comité de liaison pour l'Europe, l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique
COV	composés organiques volatils
CREM	Conseil et recherche en matière de gestion de l'environnement (Pays-Bas)
CsC	Comité scientifique du Commonwealth
CSE	Centre for Science and Environment (ONG indienne)
DET	dispositif d'exclusion des tortues

EANT	exportations agricoles non traditionnelles
EEE	Espace économique européen
EIE	étude d'impact sur l'environnement
EPA	Agence de protection de l'environnement (États-Unis)
EUREP	Groupe de travail européen des détaillants producteurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Food and Drug Administration (Administration chargée des aliments et des médicaments) (États-Unis)
FSC	Forest Stewardship Council
GAA	Global Aquaculture Alliance (Alliance mondiale de l'aquaculture)
GATT	Accord général sur les tarifs et le commerce
GIT	Groupe intergouvernemental sur le thé (FAO)
GTCEE	Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement (OCDE)
GTZ	Agence de coopération technique (Allemagne)
HACCP	Analyse des risques et des points de contrôle critique
IAF	Forum international de l'accréditation
ICSF	International Collective in Support of Fishworkers (Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche)
IDE	investissement direct étranger
IDM	Integrated Disease Management (lutte intégrée contre les maladies)
IFCO	International Fruit Container Organisation (Organisation internationale des conditionneurs de fruits)
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
IGEP	Projet germano-indien de promotion des exportations
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IOAS	Service international d'accréditation pour l'agriculture biologique
IPM CRSP	Programme de recherche en collaboration sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures (Guatemala)
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control (prévention et réduction intégrées de la pollution)
IPTS	Institute for Prospective Technological Studies
IRA	analyse des risques à l'importation (import risk analysis)
ISEAL	Alliance internationale pour l'accréditation et l'étiquetage social et environnemental
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITF	Groupe d'étude international sur l'harmonisation et les équivalences en agriculture biologique
IUC	Union internationale produits chimiques
JAS	normes agricoles japonaises

JETRO	Organisation japonaise du commerce extérieur
LMR	limite maximale de résidus
MAFF	ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (Japon)
MSC	Marine Stewardship Council
NMFS	National Marine Fisheries Service (Service national des pêches maritimes, États-Unis)
NOP	National Organic Program (Programme biologique national) (États-Unis)
NOSB	National Organic Standards Board (Conseil national des normes biologiques) (États-Unis)
OAT	Organic Trade Association (Association professionnelle des producteurs biologiques) (États-Unis)
OFPA	Organic Foods Production Act (loi sur la production des aliments biologiques, États-Unis)
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIG	organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTC	(Accord de l'OMC sur les) obstacles techniques au commerce
PAM	Projet d'action pour les mangroves
PCP	pentachlorophénol
PEE	Partenaires européens pour l'environnement
PIP	Programme « Initiative Pesticide »
PISC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ppm	parties par million
PVC	polychlorure de vinyle
RCO	Registered certification organisation (organisation agréée de certification)
RFCO	Registered foreign certification organisation (organisation étrangère agréée de certification, Japon)
SAO	substances appauvrissant la couche d'ozone
SCS	Scientific Certification Systems, Inc.

SFI	Société financière internationale (Banque mondiale)
SGS	Société Générale de Surveillance S.A.
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SPS	(Accord de l'OMC sur l'application des) mesures sanitaires et phytosanitaires
STIC	Centre pour l'innovation et le commerce durable
TEAP	Groupe d'évaluation technique et économique (PNUE)
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USDA	US Department of Agriculture (ministère américain de l'Agriculture)
WWF	Fonds mondial pour la nature

Table des matières

Sigles	7
Résumé	11

Partie I : Répondre aux préoccupations des pays en développement au sujet des mesures environnementales et sanitaires : enseignements tirés des exemples nationaux

Enseignements tirés des exemples nationaux	23
--	----

Partie II : Études de cas sur les mesures environnementales et l'accès au marché

RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE : PRODUITS MANUFACTURÉS

<i>Chapitre 1</i> Limites sur le formaldéhyde dans les textiles	65
<i>Chapitre 2</i> Limites visant les amines aromatiques dans les textiles teints avec des colorants azoïques.....	73
<i>Chapitre 3</i> Limitation des résidus de traitement chimique dans les articles en cuir.....	87
<i>Chapitre 4</i> Limites sur le cadmium dans les plastiques et le PVC	97
<i>Chapitre 5</i> Procédures d'importation de l'essence aux États-Unis	105

RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE : PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE

<i>Chapitre 6</i> Limitation des résidus de pesticides dans les pois mange-tout.....	117
<i>Chapitre 7</i> Limites sur les résidus de pesticides dans le thé	129
<i>Chapitre 8</i> Limiter les résidus de pesticides dans les ananas	145
<i>Chapitre 9</i> Mesures phytosanitaires ayant un effet sur l'importation de durians frais	163
<i>Chapitre 10</i> Éco-étiquetage du bois et des produits du bois	179
<i>Chapitre 11</i> Adaptation des dispositifs d'exclusion des tortues aux conditions locales	187

RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE TRADUISANT
DES NORMES INTERNATIONALEMENT AGRÉÉES

Chapitre 12 Suppression progressive du bromure de méthyle 199

RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE AFFECTANT
LES ÉCHANGES DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Chapitre 13 Normes applicables aux aliments et boissons issus de l'agriculture biologique 213

Chapitre 14 Procédures d'importation de l'Union européenne pour les aliments
et boissons biologiques 219

Chapitre 15 Réglementation japonaise en matière d'étiquetage des produits
végétaux biologiques 233

Chapitre 16 Réglementation des labels alimentaires « biologiques » aux États-Unis..... 247

INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ ET DES ONG

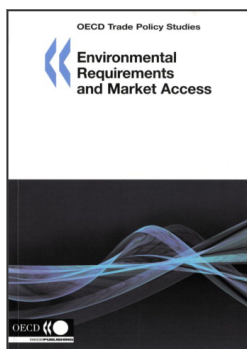
Chapitre 17 Éco-étiquetage des fleurs coupées..... 261

Chapitre 18 Initiatives en faveur de la protection des mangroves et élevages de crevettes 271

Chapitre 19 Certification privée de la durabilité des activités de pêche 287

Chapitre 20 Initiative de l'Organisation internationale des conditionneurs de fruits
sur les emballages consignés 303

Chapitre 21 Développement d'une norme internationale de tourisme « vert » 311



Extrait de :

Environmental Requirements and Market Access

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264013742-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Certification privée de la durabilité des activités de pêche », dans *Environmental Requirements and Market Access*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264013766-23-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.